

## **SOMMET DES CHEFS DE POLICE**

### **NOTE DU PRÉSIDENT**

**NEW YORK, 3 JUIN 2016**

Les ministres de l'intérieur, les chefs de police et des hauts responsables de plus de 100 États Membres se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, pour examiner l'évolution de l'environnement opérationnel dans lequel exerce la Police des Nations Unies. Lors de cette journée, nous avons entendu les participants :

- faire état de la croissance exponentielle des effectifs et des fonctions de la Police des Nations Unies;
- reconnaître l'importance du rôle de la Police des Nations Unies dans la reconstruction, la réforme et la restructuration des différents maillons de la justice pénale;
- réaffirmer la nécessité, d'un point de vue opérationnel, d'avoir une police sensible à la question des genres, la nomination de points focaux responsables de la coordination des questions de genre et la participation des femmes en vue d'atteindre l'objectif de 20 pour cent de femmes dans les effectifs de la Police des Nations Unies;
- féliciter la Division de la Police des Nations Unies pour ses efforts ayant permis d'améliorer son efficacité, en comblant à la fois les lacunes sur le plan doctrinal, mais aussi les manques de capacité sur le terrain; et
- attendre avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la Police des Nations Unies et encourager celui-ci à adopter les recommandations énoncées dans le rapport de l'examen externe indépendant en proposant des initiatives concrètes pour accroître l'efficacité de la Police des Nations Unies.

De nombreuses conclusions de l'examen externe indépendant de la Division de la Police ont été bien accueillies.

En outre, des débats de haut niveau ont permis de mettre l'accent sur la contribution accrue de la Police des Nations Unies au renforcement des capacités des institutions de l'État hôte. Le problème de la criminalité transnationale organisée a été soulevé et est apparu comme une menace à la paix durable dans de nombreuses sociétés sortant d'un conflit. Les représentants des États Membres accueillant du personnel de la Police des Nations Unies ont réaffirmé leur engagement à tirer pleinement parti des efforts de renforcement et de développement des capacités de la Police des Nations Unies, en s'appuyant sur des plans d'élaboration de politiques largement approuvés.

Il a été répété que la défense, la protection et le respect des droits de l'homme faisaient partie du cœur du métier de la Police des Nations Unies. Il a été demandé aux membres de la Police des Nations Unies se

comporter de manière exemplaire avec leurs homologues de l'État hôte et, en particulier, de rapporter toutes violations aux droits de l'homme qu'ils pourraient être amenés à constater. L'obligation de tous les membres de la Police des Nations Unies de respecter la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles a été soulignée. Parallèlement, des engagements ont été exprimés en appui aux initiatives de déontologie et de discipline de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

## **Favoriser les partenariats**

Les participants ont reconnu qu'un renforcement des partenariats entre la Police des Nations Unies, AFRIPOL, AMERIPOL, ASIANAPOL, l'Association internationale des chefs de police, EUROPOL, INTERPOL, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Union européenne ainsi que d'autres organisations partenaires, s'appuyant sur leurs avantages comparatifs respectifs, permettrait d'obtenir de meilleurs résultats.

## **Renforcer le cadre stratégique de la police**

Le Cadre d'orientation stratégique sur le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, ensemble de principes directeurs visant à harmoniser la distribution des tâches assignées au personnel de police, a également fait l'objet de discussions. Les participants ont souligné l'importance de finaliser et surtout de mettre en œuvre les directives concernant la direction générale, l'administration et les opérations de la police, ainsi que le renforcement et le développement des capacités de la police de l'État hôte. En outre, l'élaboration de manuels et de matériel de formation standardisés visant à renforcer les compétences spécialisées de la police, pourraient venir consolider davantage le fondement doctrinal de la Police des Nations Unies. Les participants ont souligné l'importance et les bienfaits d'avoir l'assurance qu'à partir de 2017, chaque agent de police déployé par les Nations Unies reçoive –avec l'assistance de la Division de la Police des Nations Unies- et adhère aux documents stratégiques ainsi développés.

## **Rationaliser les candidatures et le recrutement**

Les participants ont également abordé la nécessité d'accorder une attention particulière au recrutement et à la sélection des membres de la Police des Nations Unies, en se concentrant sur les compétences et les priorités en forte demande exprimées par l'État hôte. Ils ont noté que le succès sur le terrain de la Police des Nations Unies était étroitement lié aux qualités de dirigeants et aux compétences professionnelles de ses officiers supérieurs. Les participants ont pris bonne note des conseils émis récemment par la Division de la Police, qui font état de la philosophie et des exigences de la direction, et ont salué la création d'un système de recrutement de personnel supérieur. Tous les États Membres ont été fortement encouragés à mettre en nomination, dans le cadre de ce processus de recrutement, au moins deux responsables de police expérimentés, dont au moins une femme, d'ici à la fin de 2016.

Des hauts fonctionnaires ainsi que des responsables de la police ont exprimé leur préoccupation concernant la sous-représentation des femmes au sein de la Police des Nations Unies, en dépit des efforts de la Division de la Police. Ils ont souligné que cette sous-représentation constituait une lacune importante

sur le plan opérationnel et ont fait état de la nécessité de renforcer les efforts pour soumettre la candidature de femmes policiers.

Les participants au Sommet ont noté que les policiers en mission dans des opérations des Nations Unies méritaient d'être pleinement respectés et soutenus. Ils ont reconnu que ces policiers acquéraient une expérience et des connaissances inégalables sur le plan opérationnel. Tous les États Membres ont été priés de créer et de renforcer les incitations et les opportunités d'avancement pour les policiers afin que d'ici à la fin de 2017, elles puissent être déployées dans des opérations de la Police des Nations Unies. Les participants ont également été encouragés de communiquer leurs modèles d'incitation et d'avancement à la Division de la Police des Nations Unies, pour qu'elle puisse les réunir afin de créer une enquête sur les bonnes pratiques et la diffuser à tous les États Membres.

### **Fournir des policiers des unités constituées de qualité**

Les participants au Sommet ont pris note de l'aide que les policiers des unités constituées ont apportée aux autorités nationales pour maintenir l'ordre public dans les zones de mission, déjouer les tentatives de perturbation du processus politique, et protéger les civils exposés à une menace imminente de danger physique. Ils ont examiné l'obligation des pays fournissant du personnel de police de veiller à ce que les agents qu'ils déploient dans les unités constituées disposent d'un haut niveau de compétence, d'une formation adaptée, d'un état de santé satisfaisant, d'un équipement adapté et d'une intégrité irréprochable. Les participants au Sommet ont été priés de remédier à toute insuffisance en matière de capacités sur le plan opérationnel. Ces déficits risquent non seulement de nuire aux efforts de maintien de la paix et à l'exécution de mandats confiés par le Conseil de sécurité, mais aussi de mettre en danger la vie des membres du personnel des unités constituées et d'autres personnes. Fournir du matériel de protection pour renforcer la résistance aux menaces asymétriques lors des missions a été jugé particulièrement vitale.

### **Améliorer et élargir les programmes de formation**

Les participants ont réaffirmé que la responsabilité d'assurer une formation obligatoire de qualité aux agents préalablement à leur déploiement incombe aux pays fournissant du personnel de police, et que cette formation était essentielle à la mise en œuvre des mandats confiés à la Police des Nations Unies. La Division de la Police a proposé l'élaboration d'un cours sur le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix qui soit intégré aux programmes des institutions nationales de formation des polices et des forces de l'ordre d'ici 2020. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont accepté d'apporter leur soutien à l'élaboration de ce cours en délivrant des conseils sur les programmes et en fournissant du matériel de support de formation conçus pour les Nations Unies.

Les discussions ont également révélé que les États Membres fourniraient un solide appui à la Police des Nations Unies afin qu'elle puisse poursuivre sa lutte contre le fléau de la violence sexuelle et sexiste, en faisant de ce domaine une priorité, dans le cadre de l'aide apportée à la police et aux autres forces de l'ordre de l'État hôte sur le plan opérationnel et du développement. Les participants ont souligné que

préalablement à leur déploiement, tous les membres de la police devraient bénéficier de la formation sur la violence sexuelle et sexiste approuvée par le Département des opérations du maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Ils ont aussi exprimé leur appui au renforcement de partenariats avec les organisations régionales et internationales spécialisées dans le domaine de la formation.

### **Lutter contre la criminalité transnationale organisée**

Compte tenu des insuffisances en matière de capacités dans les institutions nationales et des priorités des États hôtes, des hauts fonctionnaires et des responsables de la police ont fait état de la nécessité de déployer des personnes possédant des compétences plus techniques et ont demandé que les capacités de gestion des données et d'analyse en matière de menaces transnationales soient renforcées dans la Police des Nations Unies, notamment via l'amélioration des connections aux outils et réseaux existants, tels que ceux d'INTERPOL. Certains participants ont réaffirmé l'importance d'activités de police fondées sur le renseignement, et ont parlé notamment d'accroître l'efficacité de la Police des Nations Unies au moyen de la technologie et de l'innovation.

### **Renforcer les actions de plaidoyer avec les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies**

Les participants ont fait valoir l'importance de mandats clairs et réalisables, de ressources humaines et financières suffisantes et d'un soutien politique adéquat pour permettre à la Police des Nations Unies d'exécuter les tâches qui lui sont confiées. Les débats menés lors du Sommet ont fait également ressortir la nécessité de fournir à la Division de la Police des Nations Unies des effectifs adéquats à l'augmentation des fonctions de soutien.

Pour renforcer les actions de plaidoyer en faveur des questions de police au sein des Nations Unies, les États Membres ont été aussi vivement encouragés à affecter des conseillers de la police aux Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Ces affectations permettraient d'améliorer considérablement la communication avec le Secrétariat en ce qui concerne le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix.